

Commission d'enquête sur  
l'administration de la justice  
et les Autochtones -  
Initiative de protection de l'enfance



Profil des régies  
et offices de services  
à l'enfant et  
à la famille

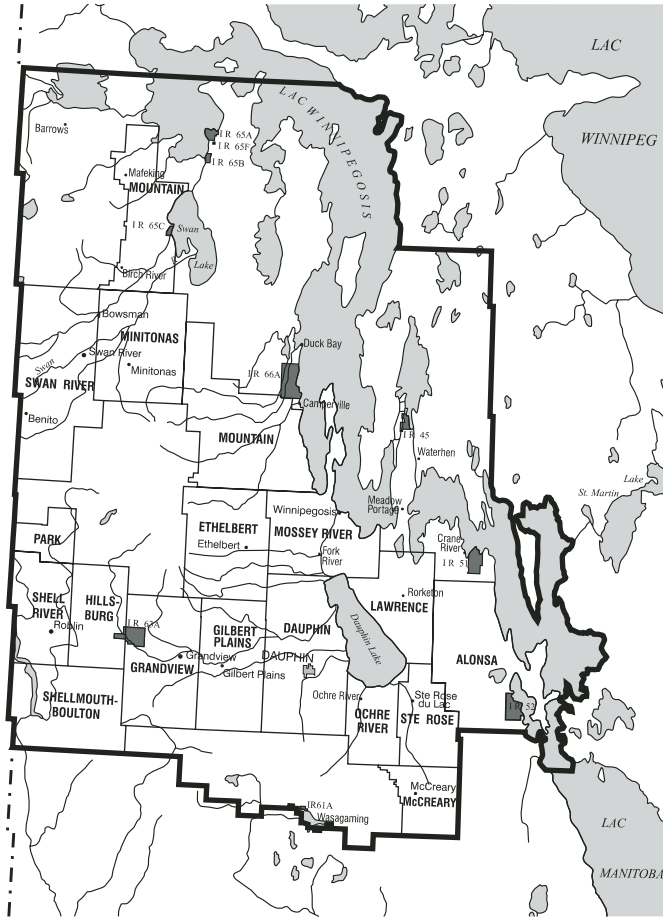
.....

Région des Parcs

Septembre 2004



# Carte de la région des Parcs





## Table des matières

---

Introduction .....	4
La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba..	5
Régies et offices de services à l'enfant et à la famille de la région des Parcs.....	7
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis .....	8
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba .....	12
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba .....	17
Régie générale des services à l'enfant et à la famille .....	24
Renseignements supplémentaires.....	28



## Introduction

---

Le réseau de services à l'enfant et à la famille du Manitoba connaît actuellement une restructuration importante. Ce document résume la façon dont les services seront fournis dans la région des Parcs une fois cette restructuration terminée.

Une carte géographique de la région des Parcs se trouve au verso de la page couverture de ce document.

Les renseignements contenus dans le présent document sont à jour en septembre 2004. Les dispositions relatives aux services peuvent toutefois évoluer, au fur et à mesure que les changements seront mis en œuvre dans la province.



## **La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : nouvelle approche des services à l'enfant et à la famille au Manitoba**

Le réseau de services à l'enfant et à la famille œuvre en vue de protéger les enfants qui risquent d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence. Il contribue au bien-être des familles, en particulier de celles qui ont du mal à prendre soin de leurs enfants.

Le réseau des services à l'enfant et à la famille du Manitoba connaît actuellement une restructuration importante menée à bien par une initiative appelée la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance (l'Initiative).

Les quatre parties suivantes prennent conjointement part à cette initiative :

- ◆ la Manitoba Metis Federation;
- ◆ la Assembly of Manitoba Chiefs;
- ◆ la Manitoba Keewatinowi Ininew Okimowin;
- ◆ la Province du Manitoba.

Ces parties ont travaillé de concert pour établir un nouveau réseau qui :

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba;
- ◆ rend aux membres des Premières nations et aux Métis le droit de développer et de diriger la prestation des services destinés à leurs enfants et leurs familles.

Dans le nouveau réseau, la Province du Manitoba et les Autochtones se partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus important issu de cette restructuration est la délégation de la prestation des services à l'enfant et à la famille par la Province à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont autochtones.



Voici ces quatre nouvelles régies :

- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba;
- ◆ la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba;
- ◆ la Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

Ce changement est stipulé dans la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la province du Manitoba, qui a été adoptée le 24 novembre 2003.

À la fin de la restructuration (qui sera mise en œuvre région par région), les quatre régies et leurs offices offriront leurs services dans toute la province. Les enfants et les familles autochtones pourront bénéficier de services à l'enfant et à la famille appropriés sur le plan culturel, fournis par des offices autochtones, où qu'ils vivent au Manitoba.

---

## Énoncé de la vision

*Disposer d'un réseau de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de collectivités saines et sûres, et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques en ce qui concerne le respect de leurs enfants et les soins qui leur sont prodigués.*

---

## Énoncé de la mission

*Mettre en place un réseau conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble pour ce qui est d'administrer et d'offrir leurs propres services à l'enfant et à la famille dans toute la province; un réseau qui repose sur les collectivités et qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.*



## **Régies et offices de services à l'enfant et à la famille de la région des Parcs**

Quatre offices affiliés aux quatre régions constitueront les principaux prestataires de services de la région des Parcs.

### **La Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis**

- ◆ Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis

### **La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba**

- ◆ West Region Child and Family Services

### **La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba**

- ◆ Cree Nation Child and Family Caring Agency

### **La Régie générale des services à l'enfant et à la famille**

- ◆ Services ruraux et du Nord – Région des Parcs

Il est à noter que d'autres organismes de la province peuvent offrir des services à l'enfant et à la famille, mais que les quatre offices nommés ci-dessus sont les principaux responsables de la prestation de ces services dans la région des Parcs.

Une carte géographique de la région des Parcs se trouve au verso de la page couverture de ce document.



## Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis



Au nom du personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, je souhaite saluer les résidents de la région des Parcs du Manitoba. Comme beaucoup le savent, l'an passé a été extrêmement occupé pour le conseil d'administration et le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, alors que se préparait l'ouverture du premier office manitobain dont les services ciblent tout particulièrement les Métis. L'ouverture de cet office a eu lieu le 3 juin 2004.

L'établissement des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis (SEFCM) est un rêve que la communauté métisse caressait depuis longtemps. C'est avec beaucoup d'excitation et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la Province du Manitoba notre mandat officiel de fournir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province. Nous étions également heureux de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* le 24 novembre 2003. Bien que ces événements et l'ouverture de l'office en juin dernier aient été des étapes importantes pour la Régie des Métis et son office affilié, nous continuons à centrer nos efforts afin de tout planifier et mettre en œuvre pour être prêts à offrir les services autorisés aux familles.

Les SEFCM forment un seul office, dont le siège social est à Winnipeg. Alors que la majorité des tâches administratives seront assumées par ce siège social, les services seront conçus et fournis à l'échelle des régions.





---

Nous projetons actuellement de mettre en œuvre les services en cinq phases. À chacune de ces phases, des services seront mis en place dans une région du Manitoba. Les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis offriront directement leurs services aux enfants et aux familles dans toute la région des Parcs du Manitoba.

Bien que les détails de la restructuration dans la région des Parcs restent à finaliser, il a été déterminé que les SEFCM seront chargés des services d'admission et d'urgence après les heures de bureau dans la région des Parcs.

Nous envisageons avec enthousiasme les mois à venir et nous sommes impatients de travailler avec les personnes, les familles et les organismes concernés à l'application de notre mandat et à la mise en œuvre de nos services d'un bout à l'autre de la province.

*Nelson Mayer*

*Directeur général*

*Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis*

*150, avenue Henry, bureau 127*

*Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7*

*Tél. : (204) 949-0220*

*Télééc. : (204) 984-9487*

*Courriel : [info@metisfs.mb.ca](mailto:info@metisfs.mb.ca)*



## Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis



L'Office des services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis est le premier office du genre au Manitoba à appuyer et à rendre plus forts les enfants, les familles et les communautés métis, non-inscrits et inuits partout dans la province.

Nos efforts sont axés sur la prestation des services dans l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés. Notre préoccupation centrale est de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en renforçant la capacité des communautés au moyen de programmes et de services pertinents et adaptés à leur culture.

Nous le faisons en veillant à ce que nos programmes concordent avec les besoins des communautés que nous desservons et avec notre responsabilité envers ces communautés. Nous offrons une méthode d'intervention et de prévention non conventionnelle qui est holistique et centrée sur la famille. Nous croyons que la participation de la famille et de la communauté est essentielle quand nous travaillons avec des enfants qui risquent d'entrer dans le système de protection de l'enfance.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

*Les familles et les communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants métis. La mission de l'office est de veiller à ce que les enfants et les familles soient servis avec dignité, respect et compréhension tout au long de la prestation de services et de programmes communautaires de soutien à la famille adaptés aux Métis, afin de contribuer à rendre forts les enfants, les familles et les communautés métis.*

Voici les principes qui guident la prestation de nos services :

- ◆ Les familles et les communautés métisses sont la pierre angulaire de la nation métisse et le réseau de prestations des services doit exprimer cette vision;
- ◆ Dans la mesure du possible, la responsabilité de la prise de décisions concernant des enfants et des familles métis doit relever de la famille, de la famille élargie et de la communauté;



- ◆ La structure organisationnelle doit favoriser et appuyer la gouvernance de la communauté à tous les niveaux;
- ◆ Le réseau de prestation des services doit comprendre des éléments officiels et non officiels;
- ◆ Le réseau de prestation des services doit être efficace et efficient;
- ◆ Le réseau de prestation des services doit être axé sur des résultats et il doit exprimer les principes directeurs fondamentaux des Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis.

Nous avons adopté une approche holistique dans notre travail auprès des enfants et des familles. Nous reconnaissons que les enfants ont besoin d'un environnement permanent, stable, sûr et chaleureux où ils sont adéquatement nourris, logés et vêtus. Il faut aussi évaluer les forces et les besoins uniques de l'enfant et en tenir compte pour maximiser sa croissance affective, sociale, scolaire, spirituelle et culturelle.

Nous croyons fermement que maintenir les liens avec la famille et la communauté ainsi que leur pouvoir de décision est absolument essentiel au développement sain de l'enfant et transcende tous ces besoins. Il faut permettre aux enfants d'acquérir les aptitudes nécessaires pour accéder aux ressources et pour entretenir et nouer des relations permettant d'assurer une saine transition vers l'âge adulte.

Nous envisageons avec impatience le jour où nous œuvrerons tous de pair pour solidifier les familles et les communautés.

*Nous pouvons offrir un avenir plus prometteur aux enfants et aux familles de la nation métisse.*

## **Personne-ressource :**

DIRECTRICE : Dorothy McLoughlin

## **Bureau central :**

Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis  
1261, rue Main

Winnipeg (Manitoba) R2W 5G9

Tél. : (204) 697-1118

Télec. : (204) 697-0606

Courriel : info@metiscfs.mb.ca



## Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

---

En 2000, la Assembly of Manitoba Chiefs et la Province du Manitoba ont signé une entente historique qui allait amorcer la restitution aux Premières nations de la responsabilité des services à l'enfant et à la famille auprès de leurs membres vivant hors réserve.

Au Manitoba, les Premières nations offrent des services à l'enfant et à la famille depuis plus de vingt ans aux membres de leurs collectivités qui vivent dans les réserves. Depuis l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, les Premières nations peuvent désormais commencer à offrir ces mêmes services à leurs membres, quel que soit leur lieu de résidence au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en personne morale qui assume les obligations que lui confère la *Loi*. Ceci comprend notamment la mise sur pied de ressources en termes de gestion, finances, exploitation, technologie de l'information, ressources humaines et programmes, et, parallèlement, la poursuite de la participation de la régie au processus de transition en cours du réseau de services à l'enfant et à la famille du Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba collabore avec sept offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations, ce qui permet d'offrir aux membres de 36 collectivités des Premières nations une gamme complète de services adaptés à leur culture.



---

Ces offices sont :

- ◆ le Anishinaabe Child and Family Services;
- ◆ le Dakota Ojibway Child and Family Services;
- ◆ le Intertribal Child and Family Services;
- ◆ le Peguis Child and Family Services;
- ◆ le Sagkeeng Child and Family Services;
- ◆ le Southeast Child and Family Services;
- ◆ le West Region Child and Family Services.

Le West Region Child and Family Services (WRCFS) est l'office qui assure la prestation des services aux membres des Premières nations du sud du Manitoba de la région des Parcs.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba compte actuellement 13 employés et est dirigée par un conseil d'administration. Au 1er juillet 2004, tous les offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba ont vu leur mandat s'élargir pour inclure la possibilité d'offrir leurs services aux membres de leurs collectivités vivant hors réserve.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

**Régie des services à l'enfant et à la famille  
des Premières nations du sud du Manitoba**

696, avenue Portage, bureau 100

Winnipeg (Manitoba) R3G 0M6

Téléphone: (204) 783-9190

Numéro sans frais : 1 800 665-5762



## West Region Child and Family Services Inc.

West Region Child and Family Services Inc. est un organisme d'aide à l'enfance des Premières nations qui offre des services à l'enfant et à la famille aux peuples autochtones suivants :



- ◆ Ebb and Flow
- ◆ Keeseekoowenin
- ◆ Pine Creek
- ◆ Skownan
- ◆ Waywayseecappo
- ◆ Gamblers
- ◆ O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- ◆ Rolling River
- ◆ Tootinaowazibeeng

Énoncé de la mission : *Protéger les enfants.*

Énoncé des objectifs :

*Les programmes et services du West Region Child and Family Services ont pour objectifs de soutenir, d'appuyer et d'améliorer la vie au sein de la famille et de la collectivité afin de garder les enfants dans leur foyer ou, au besoin et dans la mesure du possible, de rechercher des familles d'accueil dans leur famille ou leur collectivité.*

Le West Region Child and Family Services applique les dispositions de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* en tenant compte des croyances et coutumes des collectivités autochtones. L'office fournit une vaste gamme de services, dont les services prévus par la loi, des services libres et des programmes de prévention. Chaque collectivité des Premières nations dispose d'un bureau local formé d'une équipe communautaire, qui comprend des travailleurs spécialisés tel que prescrit par la loi et des travailleurs œuvrant pour la prévention.

Ces équipes sont supervisées par des surveillants qui ne travaillent pas dans ces bureaux mais qui prêtent leurs services dans la collectivité. En outre, elles reçoivent un appui et une direction de la part des comités de services à l'enfant et à la famille, des chefs et des conseils locaux. L'office est dirigé par un conseil d'administration composé des neuf chefs des neuf bandes des Premières nations servies par le West Region Child and Family Services.



Le West Region Child and Family Services est composé des programmes et services suivants: services de soutien à la famille, services de consultation, services de réception des demandes et d'aiguillage, services aux familles monoparentales, services prescrits par la loi, services libres, programme de développement communautaire et programme d'enseignement communautaire. Ils comptent des services d'aide à l'adoption selon les coutumes indiennes, des services consécutifs à l'adoption, des services d'évaluation du milieu familial sur ordonnance d'un tribunal, des services externes aux membres des bandes qui vivent hors réserve, une équipe vouée aux enfants maltraités, un programme de formation pour le personnel, des comités de services à l'enfant et à la famille et des parents d'accueil, un programme de foyers d'accueil de traitement, ainsi que des services d'intervention dans les cas de violence familiale et de toxicomanie.

### **Personne-ressource :**

COORDONNATRICE EXÉCUTIVE

Stella Bone, B. Serv. Soc., M. Serv. Soc. en cours

Bureau principal : WRCFS, bande de Rolling River  
C.P. 280, Erickson (Manitoba) R0J 0P0  
Téléphone : (204) 636-6100  
Télécopieur : (204) 636-6158

### **Autres bureaux :**

À Winnipeg :  
255, rue Sherbrook  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2B8  
Téléphone : (204) 985-4050      Télécopieur : (204) 985-4079

Dauphin  
431, avenue Buchanon  
Dauphin (Manitoba) R0J 0P0  
Téléphone : (204) 622-5200      Télécopieur : (204) 622-5248

Bande Ebb and Flow  
Poste restante  
Ebb and Flow (Manitoba) R0L 0R0  
Téléphone : (204) 448-2022      Télécopieur : (204) 448-2790



## **Autres bureaux de WRCFS :**

Bande de Gamblers

Poste restante

Binscarth (Manitoba) R0G 0J0

Téléphone : (204) 532-2549      Télécopieur : (204) 532-2503

Bande de Keeseekoowenin

C. P. 25, Elphinstone (Manitoba) R0J 0N0

Téléphone : (204) 625-2088      Télécopieur : (204) 625-2754

Bande de la Première nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi

Poste restante

Crane River (Manitoba) R0L 0M0

Téléphone : (204) 732-2635      Télécopieur : (204) 732-2153

Bande de Pine Creek

C. P. 70, Camperville (Manitoba) R0L 0J0

Téléphone : (204) 524-2128      Télécopieur : (204) 524-2162

Bande de Rolling River

C. P. 280, Erickson (Manitoba) R0J 0P0

Téléphone : (204) 636-6100      Télécopieur : (204) 636-6158

Bande de la Première nation Skownan

Centre de santé, poste restante

Skownan (Manitoba) R0L Y0

Téléphone : (204) 628-3425      Télécopieur : (204) 628-3593

Bande de la Réserve du Traité de Tootinaowaziibeeng

Poste restante

Shortdale (Manitoba) R0L W0

Téléphone : (204) 546-2429      Télécopieur : (204) 546-2581

Waywayseecappo First Nation Treaty Four – 1874

Poste restante

Waywayseecappo (Manitoba) R0J 1S0

Téléphone : (204) 859-2860      Télécopieur : (204) 859-3164





# Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

*Tansi! J'ai l'honneur de vous offrir un bref aperçu de la philosophie, des offices affiliés, des services et du modèle de gouvernance de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba.*

- M<sup>me</sup> Diane Kematch, directrice générale, Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Énoncé de la philosophie :

*Guidée et dirigée par son conseil d'administration, la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba continuera à s'appuyer sur les aspirations des chefs des Premières nations et, en partenariat avec les gouvernements fédéral et provincial, concevra un réseau mieux adapté aux besoins des enfants et des familles autochtones, qui respectera leur patrimoine, leur culture et leur langue.*

*La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba et ses offices affiliés travailleront ensemble à s'assurer que ce qui est défini comme « l'intérêt supérieur de l'enfant » s'inscrit dans le cadre de vie et la culture des familles et des collectivités des Premières nations du nord, en utilisant des pratiques exemplaires dans leurs programmes de sensibilisation, de prévention et de protection.*

Services offerts :

Sous la gestion de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba, les offices affiliés offriront les services suivants :

- ◆ protection des enfants;
- ◆ placement en foyer d'accueil;
- ◆ services de soutien;
- ◆ ressources pour les familles;



- ◆ adoption et services consécutifs à l'adoption;
- ◆ consultation;
- ◆ services de soutien juridique;
- ◆ réception des demandes;
- ◆ formation;
- ◆ réunification des familles;
- ◆ redécouverte des familles;
- ◆ aide familiale;
- ◆ garde de jour;
- ◆ soins aux aînés;
- ◆ défense des droits;
- ◆ planification de la permanence;
- ◆ aide prénatale et postnatale;
- ◆ sages-femmes;
- ◆ programme de conditionnement physique;
- ◆ arts et culture;
- ◆ salubrité de l'environnement;
- ◆ santé mentale;
- ◆ santé publique.

Offices affiliés :

- ◆ **Awasis Agency of Northern Manitoba**  
701, promenade Thompson, bureau 100  
Thompson (Manitoba) R8N A2  
Téléphone : (204) 677-1500 Télécopieur : (204) 778-8428
- ◆ **Cree Nation Child and Family Caring Agency**  
C. P. 10130  
Nation des Cris d'Opaskwayak  
The Pas (Manitoba) R0B 2J0  
Téléphone : (204) 623-7456 Télécopieur : (204) 623-3847
- ◆ **Island Lake First Nations Family Services**  
Première nation de Garden Hill  
Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0  
Téléphone : (204) 456-2015 Télécopieur : (204) 456-2641



◆ **Kinosao Sipi Minisowin Agency**

C. P. 640

Nation des Cris de Norway House

Norway House (Manitoba) R0B 1B0

Téléphone : (204) 359-4551 Télécopieur : (204) 359-6013

◆ **Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre**

C. P. 451, 14, route Bay

Nation des Cris de Nisichawayasihk

Nelson House (Manitoba) R0B 1A0

Téléphone: (204) 484-2341 Télécopieur : (204) 484-2351

Gouvernance :

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba est dirigée par un conseil d'administration composé de six membres.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

◆ **Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba**

Téléphone: (204) 942-1842



## Cree Nation Child and Family Caring Agency

Le Cree Nation Child & Family Caring Agency offre directement ses services aux membres des Premières nations des collectivités suivantes :

- ◆ Première nation de Grand Rapids;
- ◆ Nation des Cris de Sapotaweyak;
- ◆ Nation des Cris de Mosakahiken;
- ◆ Nation des Cris de Chemawawin;
- ◆ Première nation de Wuskwi Sipihk;
- ◆ Nation des Cris de Opaskwayak;
- ◆ Bande de Mathias Colomb;
- ◆ Première nation Marcel Colomb.



Énoncé de la mission :

*Le Cree Nation Child & Family Caring Agency procure aux membres des Premières nations relevant du Conseil tribal des Cris des marais, des services à l'enfant et à la famille et des programmes communautaires. Grâce à des services de protection et des programmes de prévention, l'office est en mesure d'accorder une importance primordiale aux unités familiales des collectivités qu'il sert.*

Le conseil d'administration de l'office comprend des représentants de chaque collectivité gouvernée par le Conseil tribal des Cris des marais, qui sont choisis par les chefs membres de ce conseil. Il comprend aussi des membres des comités locaux de services à l'enfant et à la famille, des membres de la collectivité, des conseillers et un chef autochtone responsable du dossier des services à l'enfant et à la famille.

Dans la région des Parcs, un travailleur social du Cree Nation Child & Family Caring Agency sera posté à Swan River. Ce travailleur œuvrera auprès des enfants et des familles de cette région, en collaboration avec les travailleurs sociaux des services à l'enfance et à la famille des collectivités locales.



## **Programmes et services :**

Le Cree Nation Child and Family Caring Agency offre les services suivants :

- ◆ services à l'enfant et à la famille (gestion des dossiers, procédure au tribunal de la famille, prise en charge des enfants, placement des enfants, programmes de prévention et de sensibilisation);
- ◆ enquêtes de la protection des enfants (tous les cas d'allégation ou de divulgation de mauvais traitements infligés aux enfants, partenariat avec la GRC);
- ◆ services de placement en foyer d'accueil (placement familial, recrutement de foyers d'accueil, délivrance de permis, orientation et formation des parents d'accueil, partenariat avec MYS – Northern Alternative Parent Home Program et leurs gestionnaires de dossiers);
- ◆ services d'adoption et de rapatriement (adoption de fait, adoption par le conjoint, processus régulier d'adoption, services limités de rapatriement);
- ◆ bureau auxiliaire de services à l'enfant et à la famille de Winnipeg (en collaboration avec les travailleurs des collectivités visées, les travailleurs de cet office traitent les dossiers des enfants relevant du Conseil tribal des Cris des marais placés à long terme dans des foyers de Winnipeg);
- ◆ services de consultation et d'aiguillage;
- ◆ services aux parents et futurs parents mineurs (évaluation, aide et services d'aiguillage);
- ◆ ententes de prestation de services à l'enfant et à la famille avec les régions du Nord et de Thompson;
- ◆ comités locaux de services à l'enfant et à la famille.

## **Personne-ressource :**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Diane Deschambeault, CISW, BISW

Bureau principal : C. P. 10130

Opaskwayak (Manitoba) R0B 2J0

Téléphone : (204) 623-7456

Télécopieur : (204) 623-3847

Numéro sans frais : 1 877 252-7535



## **Autres bureaux :**

Bureau auxiliaire de Winnipeg

338, Broadway, 3e étage

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9

Téléphone : (204) 927-1230      Télécopieur : (204) 927-1234

Bureau local de Grand Rapids

C. P. 334

Grand Rapids (Manitoba) R0V 0V0

Téléphone : (204) 639-2518      Télécopieur : (204) 639-2443

Bureau local de Sapotaweyak

Poste restante

Shoal River (Manitoba) R0L 1L0

Téléphone : (204) 587-2216      Télécopieur : (204) 587-2030

Numéro sans frais : 1 888 515-2553

Bureau local de Mosakahiken

Poste restante

Moose Lake (Manitoba) R0B 0Y0

Téléphone : (204) 678-2211      Télécopieur : (204) 678-2337

Bureau local de Chemawawin

Poste restante

Easterville (Manitoba) R0C 0V0

Téléphone : (204) 329-2532      Télécopieur : (204) 329-2709

Bureau local de Wuskwi Sipihk

Poste restante

Birch River (Manitoba) R0L 0E0

Téléphone : (204) 236-4831      Télécopieur : (204) 236-4429



## **Autres bureaux :**

Bureau local de la Nation des cris d'Opaskwayak

C. P. 10130

Opaskwayak (Manitoba) R0B 2J0

Téléphone : (204) 627-7240      Télécopieur : (204) 627-7259

Numéro sans frais : 1 877 627-7240

Bureau local de Mathias Colomb

Poste restante

Pukatawagan (Manitoba) R0B 1G0

Téléphone : (204) 553-2139      Télécopieur : (204) 553-2135



## Régie générale des services à l'enfant et à la famille

---

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a été créée dans le cadre de la stratégie de réforme des services de protection de l'enfance pour superviser la prestation des services à l'enfant et à la famille aux personnes non autochtones du Manitoba.

La responsabilité de la prestation des services aux personnes non autochtones et à toutes les personnes qui choisissent la régie générale appartiendra à l'un de ses offices affiliés, soit :

- ◆ l'Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba;
- ◆ l'Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba;
- ◆ le Jewish Child and Family Service;
- ◆ le Churchill Child and Family Services (un programme géré par la Churchill Regional Health Authority);
- ◆ les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg;
- ◆ les Services ruraux et du Nord – Région d'Entre-les-Lacs;
- ◆ les Services ruraux et du Nord – Région de l'Est;
- ◆ les Services ruraux et du Nord – Région des Parcs;
- ◆ les Services ruraux et du Nord – Région du Nord.

Les offices ci-dessus existent depuis de nombreuses années et continuent d'offrir des services de protection des enfants dans leurs régions. Ils continuent de prendre en charge les personnes aiguillées par leurs collectivités, d'enquêter dans les cas d'allégations de mauvais traitements infligés aux enfants et de fournir tous les services prévus par la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*, y compris la délivrance de permis aux foyers d'accueil.

Le rôle de la régie générale est décrit dans la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* et se résume généralement ainsi :





- ◆ offrir des services à l'enfant et à la famille grâce à un réseau d'offices voués aux enfants et aux familles, qui relèvent de sa compétence et qui ont besoin de ces services;
- ◆ faire valoir la nécessité d'offrir des services de grande qualité dans tous les offices relevant de la régie générale;
- ◆ financer les offices qui relèvent de sa compétence en ce qui concerne les programmes et services régionaux et communautaires;
- ◆ s'assurer de la conformité aux lois, aux règlements et aux normes.

La régie générale est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le ministre des Services à la famille et du Logement au nom de la Province du Manitoba. Ce conseil joue un rôle de premier plan à la régie générale en encourageant et en appuyant les programmes innovateurs au sein des offices. L'Initiative a offert à toutes les régies et tous les fournisseurs de services l'occasion unique d'examiner de façon critique les acquis qui sous-tendent la prestation traditionnelle des services de protection de l'enfance dans la province.

La régie générale profite elle aussi de cette occasion. La direction donnée par la régie générale et le travail constant des offices sont garants d'une réforme efficace et de l'amélioration des services à l'enfant et à la famille dans l'avenir. Le bien-être des enfants de la province continue d'être l'objectif principal des travailleurs du secteur de la protection de l'enfance. La création de solutions de rechange novatrices et créatives pour remplacer les modes traditionnels de prestation des services est ce qui guide l'ensemble du réseau dans le cadre de cette initiative : il s'agit de préserver ce qui est bon pour les enfants et de changer ce qui ne fonctionne plus.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Dennis H. Schellenberg  
Directeur général  
Téléphone : (204) 984-9360  
Numéro sans frais: 1 866 803-2814



## Services ruraux et du Nord – Région des Parcs

Les Services ruraux et du Nord – Région des Parcs font partie d'un système intégré de services sociaux dirigé par la section de la région des Parcs de la Direction des services ruraux et du Nord, du ministère des Services à la famille et du Logement.



**Manitoba**

Énoncé de la vision :

*Encourager la sécurité et l'indépendance des familles et des personnes.*

Énoncé de la mission :

*À titre de secteur de prestation de services chapeauté par la Direction des services ruraux et du Nord du ministère des Services à la famille et du Logement, offrir une gamme complète de services sociaux aux résidents de la région des Parcs du Manitoba.*

*Avec pour guides les lois du Manitoba et les politiques gouvernementales, partager avec les résidents de la région des Parcs la responsabilité de protéger les enfants et les adultes vulnérables et apporter une sécurité financière et de l'aide aux personnes, familles et collectivités, en établissant des environnements sûrs et en mesure d'apporter un soutien.*

De concert avec les autres offices de services à l'enfance et à la famille de la région des Parcs et les quatre régies, cet office partage l'engagement de fournir des services efficaces pour les enfants et les familles de la région des Parcs en entier.

Les principaux services offerts sont les suivants :

- ◆ protection des enfants;
- ◆ services libres aux familles;
- ◆ services aux enfants recueillis;
- ◆ soutien au placement en famille d'accueil;
- ◆ services d'adoption et consécutifs à l'adoption.



## Coordonnées :

Bureau régional pour le sud de la région des Parcs :

27, 2<sup>e</sup> Avenue Sud-Ouest

Dauphin (Manitoba) R7N 3E5

Téléphone : (204) 622-2035      Télécopieur : (204) 638-3278

Bureau régional pour le nord de la région des Parcs

201, 4<sup>e</sup> Rue Sud

C. P. 997

Swan River (Manitoba) R0L 1Z0

Téléphone : (204) 734-3436      Télécopieur : (204) 734-5615

CHEF DE PROGRAMME

Donna Jean Slack

Téléphone: (204) 734-6773

DIRECTEUR RÉGIONAL

Tom Carberry

Téléphone : (204) 622-2314



## Renseignements supplémentaires :

---

Site Web :

**[www.aji-cwi.mb.ca](http://www.aji-cwi.mb.ca)**

Ligne centrale de renseignements :

À Winnipeg : **(204) 945-1183**

Numéro sans frais : **1 866 300-7503**

Courriel :

**[ajicwi@gov.mb.ca](mailto:ajicwi@gov.mb.ca)**